

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL 18 octobre 2017

Présents : Mrs CENATIEMPO, ESPIG, VALENTIN, BRAILLY, et Mmes SULTANA, OZENDA, DHOYE.

Absents : Mmes CAVAGNA, MEYER, Mrs BASTIDE, GUILLE, MERIC et VERTAURE.

Procurations : néant

Secrétaire : Mme DHOYE est désignée secrétaire de séance.

Début de la séance à 18h30.

1- Approbation Procès-verbal du 2 septembre 2017 :

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2017 dont chaque conseiller municipal a été destinataire. Approuvé à l'unanimité.

2- Décision modificative n° 2 budget principal :

Dans le cadre d'un recours au Tribunal administratif la commune est condamnée à verser 1.000 € d'indemnités, les crédits ne sont pas suffisants sur le budget 2017. Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

		Prévu	Réalisé	DM
6531	Indemnités des élus	30.000,00	8.531,66	- 1.000,00
6718	Autres frais	1.200,00	1.200,00	+ 1.000,00

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la DM n° 2.

3- Avenant MNT :

Monsieur le Maire présente l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire ; celui-ci prévoit à partir du 1^{er} janvier 2018 :

- une indemnisation à hauteur de 90 % du salaire net,
- un taux de cotisation à 1,65 % (taux salarial : 1,24 % - taux patronal : 0,41 %)

Il demande l'autorisation au conseil de signer cet avenant.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de prévoyance collective MNT.

4- Adhésion à l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional des Garrigues de l'Uzège :

Monsieur le Maire présente l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un parc naturel régional. Le conseil municipal, après discussion, à 1 voix contre et 6 pour, décide :

- d'adhérer à la future association de préfiguration du PNR des Garrigues de l'Uzège

- de s'engager à régler une cotisation annuelle de 1 euro maximum par habitant soit 1.000 €
- de nommer Mme Liliane OZENDA déléguée titulaire et Mr Didier BRAILLY délégué suppléant pour suivre les travaux de cette association.

L'ordre du jour épuisé,
La séance est levée à 19h40.